



Association de Sauvegarde du Fort de Villiers  
8, rue de la Butte Verte  
93160 NOISY LE GRAND  
<http://www.asfv.eu>

# LE FORT DE VILLIERS, 1878-1880

## PATRIMOINE D'ILE DE FRANCE,

### QUELLE VALORISATION ECONOMIQUE ET PATRIMONIALE ?



DOSSIER DE PRESSE



NOISY-LE-GRAND, SEINE SAINT-DENIS





## Dossier de Presse

### Fiches

\*

**N° 1 - L'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers (ASFV), 1 p.**

**N° 2 - Les fortifications de Paris. Les forts de la deuxième ceinture d'Ile de France pour défendre Paris, 1 p.**

**N° 3 - Le Fort de Villiers. Histoire locale, situation actuelle, 3 p.**

**N° 4 - De l'histoire militaire à l'histoire urbaine, quel avenir pour le fort de Villiers ?, 1 p.**

**N° 5 - Le Général Séré de Rivières. Bibliographie. Glossaire, 2 p.**

**N° 6 - Plan commenté et photographies du Fort de Villiers, en 2007 et en 2015, 2 p.**





## L'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers (ASFV)



Déclarée à la sous-préfecture du Raincy (93) le 26 mars 2008, l'**Association de Sauvegarde du Fort De Villiers (ASFV)** a pour but de promouvoir toutes actions de nature à faire mieux connaître le fort, à l'appui des documents d'archives historiques, photographiques et le projet de favoriser sa conservation et sa mise en valeur. Elle est membre de l'association Patrimoine-Environnement (LUR-FNASSEM), et de la Société Historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française.

L'abandon du fort de Villiers a fait naître l'ASFV qui rassemble à ce jour des noiséen(ne)s et d'autres personnes intéressées par l'architecture et le patrimoine militaire.

**Soustraire le fort de l'anonymat** : le premier objectif de l'ASFV, dès sa création, a été de faire connaître l'existence du fort à l'aide de son site Internet. La presse locale a manifesté un réel intérêt. Le Parisien a publié deux articles, les 8 août et 14 octobre 2008. **Sensible à l'appel de l'ASFV, le groupe d'études du patrimoine architectural du Sénat lui a signifié, par la plume de Jacques Legendre, Sénateur du Nord, son attention particulière** à la veille des Journées juridiques du patrimoine en septembre 2009.

Désormais en zone fortement urbanisée<sup>1</sup>, sa reconversion est possible, à l'instar d'autres forts remarquablement valorisés, tels Seclin et Leveau (Nord). **A Noisy-le-Grand, ce patrimoine revêt une signification particulière en raison même du fait que le fort de Villiers avait été édifié en 1878 dans le but de protéger la Capitale.**

L'ASFV a le souhait d'être un partenaire efficace pour la préservation du fort mais aussi pour sa reconversion pour le meilleur usage des noiséens, des communes environnantes et au-delà, avec la préoccupation de tout gestionnaire soucieux des deniers publics.

**L'ASFV, alarmée par les actes de vandalisme d'une gravité sans précédent constatés en mai 2015, souhaite alerter les pouvoirs publics et les associations de protection du patrimoine sur la disparition à court terme si aucune décision n'est prise pour le protéger en attendant un projet de valorisation.**

Président : Patrick COTTE  
Vice-Présidente : Yveline MELINE  
Secrétaire :  
Trésorière : Bérangère ORAN

Adresse postale :  
ASFV  
C/O P. Cotte  
8, rue de La Butte Verte  
93160 NOISY LE GRAND

Tel. 01 43 04 68 82  
Mél : [president@asfv.eu](mailto:president@asfv.eu)  
Site internet : [www.asfv.eu](http://www.asfv.eu)

---

<sup>1</sup> Cf. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF). *Note rapide sur le Patrimoine*. N° 3, août 2000



## **Les fortifications de Paris. Les forts de la deuxième ceinture d'Ile de France pour défendre Paris**

Juillet 1870. La guerre est déclarée entre la France et l'Allemagne. En quelques semaines, les troupes de Bismarck déferlent sur Paris. Les armées de l'Empire capitulent et Napoléon III est fait prisonnier à Sedan (département des Ardennes). **L'armistice, signé en janvier 1871 aboutit à l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand. Le Premier Ministre, Adolphe Thiers, décide de faire ériger une ceinture fortifiée autour de Paris dans un projet global de fortification<sup>2</sup> mis en oeuvre par le Général Séré-de-Rivières, alors Directeur du Génie. De 1874 à 1881, 18 forts – dont le fort de Villiers - 34 batteries de défense et 5 redoutes seront édifiés autour de Paris.**

Les progrès spectaculaires de l'artillerie nécessitent l'emploi de nouveaux matériaux (acier, béton) pour ces nouvelles fortifications. Les ouvrages fortifiés ne peuvent résister aux canons et obus issus des progrès de la sidérurgie et de la chimie.

**La défense de Paris s'est trouvée renforcée dans sa partie Est par le Fort de Villiers, initialement intitulé « Tête de pont de la Marne », situé sur la commune de Noisy-le-Grand (1878-1880), le Fort de Champigny (1878-1880), le Fort de Sucy-en-Brie (1879-1881).**

Les groupes de forts, construits entre 1874 et 1882 sont répartis en trois secteurs et sont situés à environ 10 kilomètres de la capitale. On trouve au nord : Corneilles, Montlignon, Domont, Montmorency, Écouen, la Butte- Pinçon et Stains. A l'Est, les forts de Vaujours, Chelles, Villiers, Champigny, Sucy, et Villeneuve-Saint- Georges. Le secteur sud-ouest compte les ouvrages de Palaiseau, Villeras, Haut-Buc, Saint-Cyr, et du Trou d'Enfer. Ces principaux ouvrages sont de remarquables témoins de l'architecture **L'ensemble des forts et ouvrages militaires extérieurs à Paris constitue un patrimoine quasiment oublié.**

Le dispositif comportait aussi ces forts en limite de Paris : la forteresse du Mont Valérien, les forts de la Briche, de l'Est, d'Aubervilliers, de Romainville, de Noisy-le- Sec, de Rosny, de Nogent, les Forts de Vincennes, de Charenton, d'Ivry, de Bicêtre, de Montrouge, de Vanves et d'Issy.

Cette ligne de forts a peu servi puisque les progrès de l'artillerie ont rendu caduque la défense du territoire par les places fortes. Tout avait été prévu : pont-levis, fossés, souterrains, portes blindées, récupération et stockage de l'eau de pluie. Mais l'invention de l'obus-torpille à mélinite a rendu obsolète les fortifications en pierre. L'apparition de l'arme atomique à la fin de la Seconde Guerre mondiale marque le déclin de la fortification.

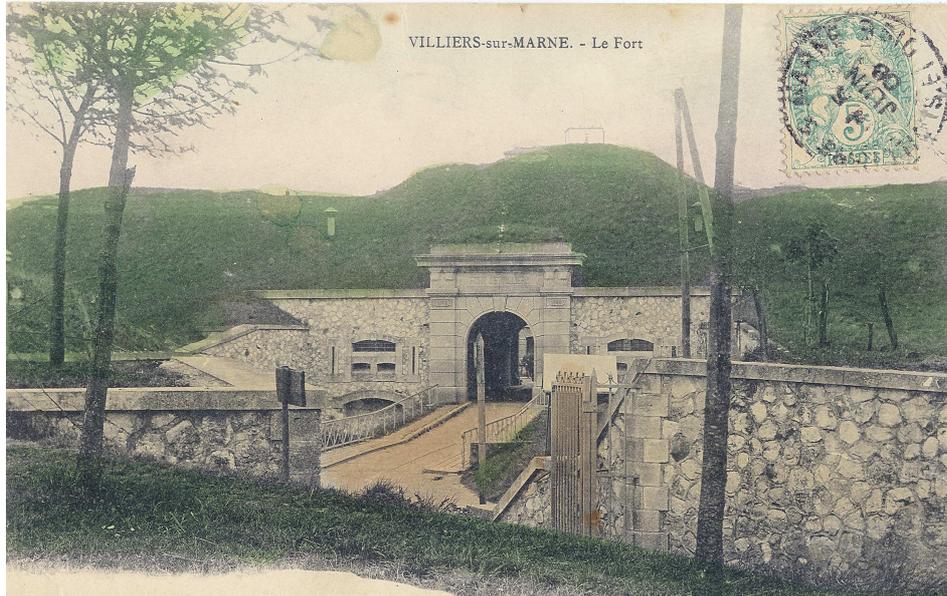
Les forts d'Ile de France ont souvent été partie prenante dans les changements de régime, les insurrections, les actes de répression ou de résistance qui ont marqués la fin du XIX et le début du XXème siècle.

Propriété de collectivités locales ou opérateurs publics, **certains de ces forts subsistent, souvent très dégradés et parfois à l'abandon. Quelques uns bénéficient pourtant d'initiatives remarquables de restauration, comme le fort de Sucy-en-Brie (94) ou le fort de Corneilles (95), propriété de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France qui en a délégué la gestion à l'Association des « Amis du Fort de Corneilles ».** Ces associations se sont données pour objectif de sauvegarder et restaurer les sites. Des ateliers d'artistes et des tournages cinématographiques permettent de les faire vivre. Des visites sont organisées le premier dimanche de chaque mois et à l'occasion de certains événements comme les journées du patrimoine.

---

<sup>2</sup> Loi du 27 mars 1874 relative à la construction de nouveaux forts à construire autour de Paris.

## Le fort de Villiers. L'histoire locale



**Le fort de Villiers s'inscrit dans la deuxième ceinture des forts d'Ile de France sensée protéger la capitale de l'ennemi prussien suite à la défaite de 1870. L'Assemblée Nationale, dans sa séance du 21 mars 1874, envisageait un fort « tête de pont de la Marne » : « pour cela on devra occuper, probablement entre Noisy-le-Grand et Villiers, une position formant tête de pont, et couvrant à la fois les débouchés des ponts de Brie, de Nogent, de Joinville et de Champigny. L'ouvrage construit sur ce point protégera de la manière la plus efficace les abords du fort de Nogent, et se reliera à la ligne Chelles-Vaujours »<sup>3</sup>. Le fort, construit sur les hauteurs des berges de la Marne, devait empêcher l'ennemi de s'y établir. En tant que place défensive, le Fort de Villiers a un passé historique moindre.**

**Les forts portaient le nom de la position qu'ils défendaient. Bien que dit « de Villiers », le fort a été construit sur la commune de Noisy-le-Grand en 1878 et achevé en 1880, conformément à la loi du 27 mars 1874 et au décret du 31 décembre 1877.**

Le 19 avril 1879, le Conseil Municipal ayant à se prononcer sur le classement de la voie construite par le Génie militaire en chemin vicinal, considéra que ce classement imposait de nouvelles charges à la commune qui avait déjà « bien de la peine » à subvenir avec ses ressources ordinaires à l'entretien des voies déjà classées. En outre, 148 habitants de Noisy s'y étant opposés, il renonça définitivement à ce classement.

Le 27 juillet 1881, le Maire fut autorisé par le Conseil Municipal réuni en session extraordinaire, à procéder à l'échange de chemins entre l'Etat et la commune pour la construction du fort de Villiers. Considérant que les propositions faites par le Chef du Bataillon du Génie chargé de la construction du fort étaient avantageuses pour la commune et qu'elles sauvegardaient tous les intérêts, elle céda en toute propriété à l'Etat l'ancien chemin de Villiers à Champs compris dans le terrain militaire du fort d'une longueur de 472 mètres. En échange, elle reçut en toute propriété le nouveau chemin à la gorge du fort, ayant 545 mètres de longueur et en jouissance seulement, le chemin de cinq mètres de largeur contournant le terrain militaire du fort au sud-est sur 625 mètres. Elle céda à l'Etat l'usufruit du chemin de Villiers à Champs depuis la limite de la commune jusque et y compris le débouché du fort, soit 220 mètres de longueur et 18 mètres de largeur. Les habitants en conservaient l'usage et le libre accès, l'entretien étant à la charge de l'Etat.

<sup>3</sup> Annales de l'Assemblée Nationale (1871-1942). Comptes-rendus des séances

Le plan de délimitation et le procès-verbal de bornage de la zone de servitudes et de polygone exceptionnel en date du 11 octobre 1882 ont été définitivement arrêtés et homologués par décret du 10 septembre 1883.

**Propriété** du Ministère de la Défense puis de l'établissement public d'aménagement EPAMARNE, celui-ci l'a cédé par acte notarié en date du 11 juillet 2001 à la **commune de Noisy-le-Grand** pour un million de francs. Une délibération en date du 27 juillet 2001 acte cette acquisition.

En 2008, l'espace formé dans ses limites actuelles par le Fort de Villiers couvre environ quatre hectares (7 hectares à l'origine) en bordure de l'autoroute A4 sur la commune de Noisy-le-Grand, quartier du Montfort, et en limite territoriale avec la commune de Villiers-sur-Marne, au sud de la Seine Saint-Denis. Des associations sportives y ont été hébergées jusqu'en décembre 2007. Depuis, son accès est interdit par arrêté municipal de péril à cause de l'état de la passerelle d'accès et des arbres morts ou instables depuis la tempête de décembre 1999.



2010



1962 (Ministère de la Défense)

Relié aux places de combat par des galeries souterraines, l'ensemble représente plusieurs centaines de mètres carrés de constructions. Constitué par des fossés, casemates, caponnières et glacis, la végétation exubérante en recouvre la plus grande partie alors que ses abords avaient été conçus pour une vue dégagée. Le Fort a vu en un siècle s'installer une biodiversité unique dans ce secteur urbanisé : faune cavernicole dans les salles souterraines, faune et flore de milieux humides dans les fossés et ses abords.

Quasiment invisible depuis la rue Paul Belmondo, recouvert d'une végétation non maîtrisée depuis plusieurs années et non prévue à l'origine car la vue était dégagée, le site est aujourd'hui bordé d'installations sportives (stade A. Mimoun) d'un lotissement pavillonnaire, et d'immeubles R+4.

Domaine privé de la ville de Noisy-le-Grand depuis sa cession par EPAMARNE, le fort est affecté en zone UL dans le plan local d'urbanisme modifié en juin 2014 (auparavant en zone UBa). **Le Fort de Villiers ne figure pas à l'inventaire des monuments inscrits. L'ASFV a demandé son inscription à l'inventaire.**

Suite à de nombreux contacts du président de l'ASFV avec un responsable de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), celui-ci avait programmé en avril 2009, avec l'architecte des bâtiments de France, une visite du fort qui a été annulée au dernier moment par la mairie. La mairie de Noisy-le-Grand n'est pas favorable au classement du fort puisqu'elle envisage d'y implanter logements et commerces, mais operait pour un classement partiel. L'ASFV ne partage bien évidemment pas cette position puisqu'il s'agit d'un fort étant en excellent état en 2009, ayant conservé toutes ses caractéristiques de l'époque de sa construction. Ses propositions de reconversion et de valorisation ont toutes été rejetées.

Le fort de Villiers ne mérite pas d'être oublié, il a sa place dans le patrimoine noiséen. Il est un témoin de l'histoire moderne et contemporaine, de la III<sup>ème</sup> république. De plus, il est un élément visible de l'évolution de l'architecture militaire, la transition entre l'architecture bastionnée et l'architecture enterrée.

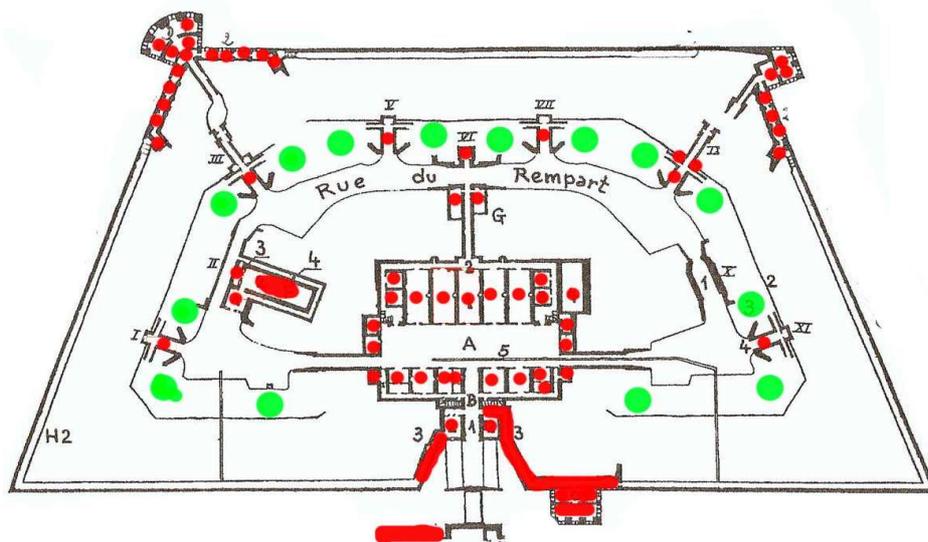


Figure 1 : Les locaux actuels utilisables (matérialisés en rouge) et les espaces extérieurs aménageables (matérialisés en vert)



## De l'histoire militaire à l'histoire urbaine, quel avenir pour le Fort de Villiers ?

Le fort de Villiers est une **composante de leur identité pour plusieurs générations de noisiéens**. Des harkis, des familles relogées par l'Abbé Pierre ont des souvenirs qu'elles ont bien voulu partager avec l'ASFV.

A l'abandon en décembre 2007, livré au vandalisme, son existence est gravement compromise si la commune de Noisy-le-Grand, propriétaire, ne le protège pas en attendant d'envisager un projet pour sa reconversion, malgré quelques lignes dans des documents publics : « Plus au sud, le fort de Villiers est un témoignage de l'Histoire de France, faisant partie d'un vaste dispositif de défense de la capitale après la guerre de 1870 » (Extrait du Rapport environnemental, PLU de Noisy le Grand, juin 2014)

« Le tourisme de mémoire joue un rôle important dans le développement des sociétés et des territoires. Il permet au public de mieux comprendre le passé tout en participant à son enrichissement civique et culturel ; il contribue également à la vitalité économique et culturelle des territoires. Les lieux de mémoire sont aujourd'hui des lieux d'échanges mais aussi de réflexion sur l'histoire » (Ministère de la Défense). **De nouvelles thématiques peuvent être pensées, de nouveaux circuits trouvés pour un public souvent jeune et curieux de l'histoire militaire, de nouvelles sources d'économie locale peuvent être créées, créant plusieurs emplois**<sup>4</sup>.

Rendre compatible la préservation et la valorisation économique dans une logique de développement durable : bien que l'ASFV ne sous-estime pas la difficulté de réalisation de projets, les outils juridiques existent : article 123-1-7 du code de l'urbanisme « *Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection* », à l'instar de la réhabilitation de la villa Cathala, acquise à la même époque par la commune de Noisy-le-Grand.

L'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers était présente au Colloque international sur la valorisation du patrimoine militaire qui s'est tenu à l'Université de Bretagne à Brest du 22 au 24 octobre 2008, réunissant des historiens, des militaires, des chefs de projets et des architectes européens en vue d'inventorier et de **donner à ce patrimoine oublié un véritable statut**. Le cas du fort de Villiers y était un des exemples abordés dans le cadre de l'intervention relative à la problématique du patrimoine militaire en milieu urbain.

Le colloque « Les forts d'Ile de France : Quelle valorisation économique et pour quels projets ? » organisé par l'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers le 7 novembre 2009, à Sucy-en-Brie (94) avec l'aimable participation de Mme Marie-Carole Ciuntu, Maire de Sucy-en-Brie et Conseiller général du Val de Marne a rassemblé plusieurs intervenants, géographes, historiens, élus, représentants d'établissements publics devant un public d'une centaine de personnes. La réflexion portait autour des questions suivantes : Tout est-il permis dans ces lieux de mémoire ? Quelles sont les pistes de valorisation économiques à explorer pour qu'ils retrouvent une « nouvelle vie », comment préserver simultanément le témoignage de l'histoire et par quels moyens le délivrer ? Le constat a été unanime sur le potentiel touristique des forts de la deuxième ceinture d'Ile de France, l'objectif étant de faire émerger un schéma de parcours touristique régional remarquable, un « Chemin des forts de l'Ile de France » pouvant s'inscrire dans le Grand Paris et dans la trame verte.

Le patrimoine suscitant développement et emploi, les champs de l'insertion professionnelle et de et du financement - fonds européens, nationaux, régionaux - ainsi que les possibilités offertes par le mécénat ont également été abordés.

<sup>4</sup> Un mémoire en ce sens a été rédigé par l'ASFV en août 2008 à l'attention du Député-Maire, M. Michel Pajon.

## Le général Séré de Rivières (1815-1895)



Source bibliographique :  
Labayle E., Le Hallé G.  
Raymond-Adolphe Séré de Rivières.  
1815-1895.

Successeur en droite ligne de Vauban, le **Général Séré de Rivières** est le père d'un système de fortification, les rideaux défensifs. Issu de l'école polytechnique, il connaît une carrière classique ponctuée par quelques campagnes, l'Algérie, l'Italie et la guerre de 1870. En 1874, il se voit confier la direction du service du génie.

Il aura réalisé jusque 1885, 196 forts- dont le **Fort de Villiers** -, 58 petits ouvrages et 278 batteries réparties sur les lieux vitaux français, après avoir adopté la conception de Montalembert. Jusqu'en 1914, 16 autres forts, deux redoutes, 114 ouvrages, 15 blockhaus et 7 fortins viennent s'ajouter à cet ensemble.

La fin de sa carrière est marquée par un revirement de la pensée stratégique militaire française : la défensive est jugée désuète et les états-majors lui préfèrent l'offensive, moins coûteuse et non soumise à une réactualisation permanente compte tenu des progrès constants de l'artillerie, dont l'invention de l'obus-torpille à explosif brisant.

## Etudes

F. DOAT, A.FABRE. **Fort de Villiers, étude de réhabilitation**. Paris, Arago, 1973.- 1 dossier, 82 p.+ plans, phot. (pour le compte d'EPAMARNE)

B. LAPIERRE, C. ROSADONI. **Noisy-le-Grand, Quartier du Montfort : le Fort de Villiers, étude de synthèse**. Noisiel, EPAMARNE, 1987.- 35 p., phot., plans, tabl., carte  
L'étude synthétise les différentes réflexions et études qui mettent en valeur les caractéristiques du Fort de Villiers à Noisy-le-Grand, révélant la forte potentialité d'utilisation du site.

Bernard CAVALIE. **Etude paysagère des potentialités du site du Fort de Villiers, commune de Noisy-le-Grand, ville nouvelle de Marne-la-Vallée, secteur du Montfort**. Noisiel, EPAMARNE, 1986.- 32 p., fig., phot.

A. GILLIOT. **Problèmes de l'aménagement du Fort de Villiers-sur-Marne**. Versailles, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE, 1988, s.p.

Roger TITUS. **Commune de Noisy-le-Grand. Le Fort de Villiers. Etude de référence**, Noisiel, EPAMARNE, 1989

## Ouvrage

Martin BARROS, Jean-François PERNOT (sous la direction scientifique de), **Les fortifications en Ile-de-France ; constitution d'une base de données sur les ouvrages fortifiés 1792-1944**. Paris : Association Vauban et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile de France, 1993, 209 p., ill.



## **Glossaire**

*Extraits du glossaire de G. Folio, du Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense (CEHD).*

**Batterie** : emplacement aménagé pour recevoir un groupe de canons tirant dans une direction commune.

**Béton** : au XII<sup>e</sup> siècle, le béton est déjà appelé « béton » dans la littérature. Bien avant existait déjà la « bouillasse », sorte de boue à laquelle on apportait des compléments sous forme de sable et de gravier. Le mot béton, tel que nous l'utilisons aujourd'hui, apparaît pour la première fois en 1535.

**Caponnière** : petit ouvrage massé de fortification, implanté au fond du fossé et adossé à l'escarpe, permettant le tir au fond des fossés et participant avec les tenailles à la protection de la base des courtines.

**Casemate** : souterrain voûté construit dans le corps d'un ouvrage, bastion, demi-lune, courtine ou rempart, où l'on pratique des ouvertures, appelées embrasures, pour tirer le canon à couvert; elles doivent être « à l'épreuve » (des bombes) ; le problème majeur était l'évacuation des fumées ; la poudre « Vieille », sans fumée ne date que de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Caserne** : grand corps de logis construit ordinairement le long d'une courtine, au pied du rempart d'une place pour y loger les soldats et les officiers de la garnison.

**Contrescarpe** : talus aussi vertical que possible bordant le fossé vers l'extérieur, souvent paré de maçonnerie.

**Escarpe** : parement d'une enceinte ou paroi d'un fossé du côté de la place

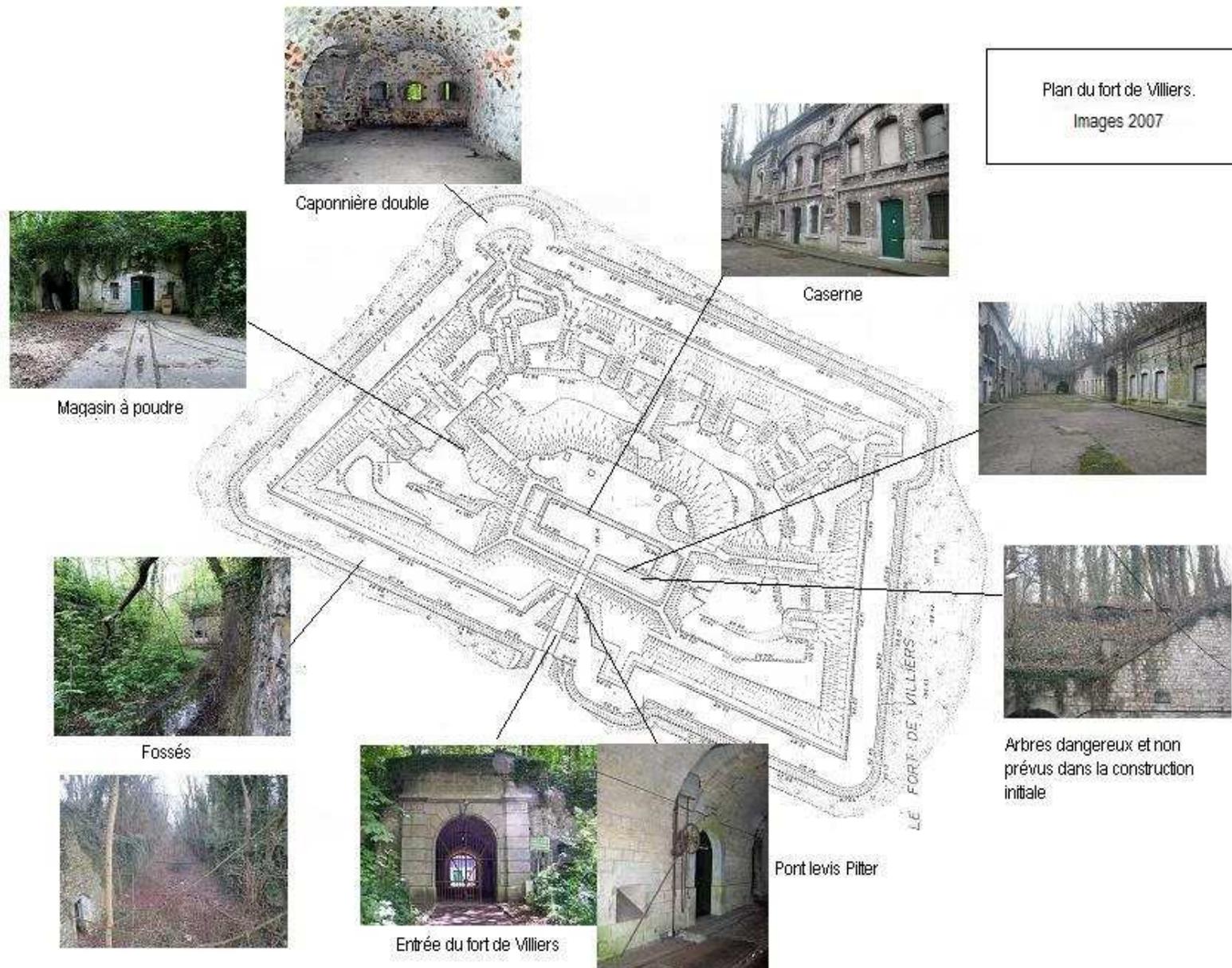
**Fortification** : ensemble des ouvrages destinés à assurer la défense d'une place forte ; action de pourvoir une place ou une cité d'ouvrages destinés à la protéger contre une armée ennemie en arrêtant, ou retardant sa progression.

**Fossé** : coupure, sèche ou remplie d'eau entourant la place et ses dehors.

**Glacis** : ensemble des terres disposées en plan faiblement incliné raccordant la crête du chemin couvert au niveau naturel du terrain; le glacis était gazonné et soigneusement entretenu.

**Mélinite** : explosif d'une puissance légèrement supérieure à celle du TNT. A remplacé la poudre noire

**Redoute** : petit fort construit en terre ou en maçonnerie.



Le fort de Villiers, livré au vandalisme. mai 2015

